

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ECO 036-3920/18/BM

#### ■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Commissariat à l'Énergie atomique et aux Énergies Alternatives pour l'organisation du Whorkhop Phisic sur la cybersécurité

MET 18/7433/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Commissariat à l'Energie Nucléaire et aux Energies Alternatives (CEA) de Cadarache sollicite une participation au financement d'une conférence internationale sur les avancées dans le domaine de la sécurité matérielle organisée les 23 et 24 mai 2018 à l'école G. Charpak à Gardanne.

Les principales thématiques abordées porteront sur :

- Les attaques physiques de type canaux auxiliaires et injections de perturbations,
- Les protections logicielles et matérielles,
- Les technologies émergentes pour les systèmes sécurisés,
- L'évaluation et la caractérisation de la sécurité,
- Les défis de sécurité de l'IoT et des systèmes mobiles,
- Les algorithmes cryptographiques et leurs implémentations.

L'objectif scientifique du séminaire est de :

- Contribuer à la diffusion des connaissances sur les dernières avancées issues des laboratoires académiques, des projets collaboratifs ainsi que les défis technologiques portés par les industriels,
- Identifier les futures tendances dans le domaine de la sécurité matérielle et notamment sur les attaques physiques et l'amélioration des schémas de protections,
- Discuter des exigences et des caractéristiques de sécurité des systèmes complexes (objets mobiles).

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018

Les grands acteurs académiques et industriels, ainsi que le pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) partageront leurs résultats scientifiques et techniques, à travers ces sessions thématiques, et de pratiques sur des équipements, plateformes et démonstrateurs.

Pour son organisation, le CEA de Cadarache sollicite une subvention de 5 000 € auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix sur la base d'un budget prévisionnel estimé à 10 000 €.

Cette demande a reçu un avis favorable de la Commission « Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur » pour 5 000 €, soit 50 % du budget prévisionnel de la conférence.

N° GU	Manifestation date	Porté par	Domaine d'activité	Subvention n-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectif Oui/non
Hors GU	Du 23 au 24 mai 2018 à Gardanne	CEA Cadarache	ITER	10 000 € pour plusieurs actions	10 000 €	5 000 €	5 000 €	NON

Le reste des dépenses devrait être couvert par le partenariat industriel selon le présenté en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation au Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le colloque « Workshop phisic sur la cybersécurité » organisé par le CEA Cadarache porte sur un sujet d'importance pour l'avenir et participe au rayonnement international de la Métropole.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée au CEA Cadarache, une subvention d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) pour l'organisation de cette manifestation.

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018

**Article 2 :**

Ce montant de 5 000 € est prévisionnel et sera versé en une seule fois sur présentation du bilan de la manifestation et du budget réellement dépensé, signé et certifié par le service des Finances du CEA.

A la lecture du bilan budgétaire, ce montant peut varier :

Si le montant des dépenses afférentes à l'action est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation ne sera pas réévaluée.

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix sous « Organismes publics divers » - chapitre 65 – fonction 61 – nature 657382.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT